

Tipaza, le 14/07/2022

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 188 /2022

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

HADJ LAZIB ABDELKRIM

OBJET / : Mise en demeure

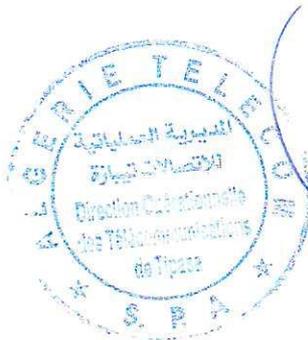
Suite à votre manquement de lever des réserves relatif aux travaux
*installation et mise en service réseau FTTH partie passive ODN Cité 820 logts
Hadjout – CMP Hadjout sous ODS n°153 du 15/09/2019.

*Installation, raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN
Cité 500 logts Sidi Ghiles- CMP Cherchell sous ODS n°181 du 19/11/2019.

Vous êtes mis en demeure ; à cet effet, vous êtes priés de vous rapprocher au
niveau du CMP dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours à partir de cette
présente note, afin de finaliser les travaux restants sinon je me verrais dans
l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Salutations

17 JUL 2022



M. Ramzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipaza

Tipaza, le 14/07/2022

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 189 /2022

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

HADJ LAZIB ABDELKRIM

OBJET / : Mise en demeure

Suite à l'exécution des travaux suivants :

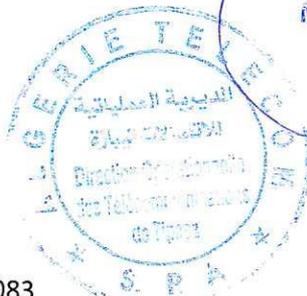
*installation et mise en service réseau FTTH partie passive ODN Cité 820 logts Hadjout – CMP Hadjout sous ODS n°153 du 15/09/2019.

*Installation, raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN Cité 500 logts Sidi Ghiles- CMP Cherchell sous ODS n°181 du 19/11/2019.

Vous êtes priés de reverser tout accessoires et câble restant au magasin de Bousmail dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours à partir de cette présente note, afin de finaliser le traitement de votre dossier sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Salutations

17 JUL 2022



Mr Kamzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipasa